AAT

Avis d'Arrêt de Travail

Le service AAT, mode d'emploi

- Ce service permet de saisir en ligne un avis d'arrêt de travail en 5 clics et de l'adresser directement au service médical dont dépend votre patient.
- La signature et la confidentialité sont assurées par votre carte CPS et la carte Vitale de votre patient.
- Deux moyens d'y accéder :
  - en ligne sur le **portail « Espace pro »,**
  - directement **intégré dans votre logiciel** de gestion de cabinet (si votre éditeur le propose).

De vrais + au quotidien

- **Une assistance au remplissage :**
  - **données administratives pré-remplies,** récupérées à la lecture de la carte Vitale,
  - **situations d'arrêt de travail** les plus courantes,
  - **fiches repères avec une durée indicative** d'arrêt de travail, ayant fait l'objet d'un avis par la Haute Autorité de santé,
  - contrôle de cohérence de la saisie pour fiabiliser l'avis d'arrêt avant transmission.
- **Une transmission facilitée pour vous et votre patient :**
  - tous les éléments destinés à l'Assurance Maladie sont transmis par voie électronique. Seul le volet destiné à l'employeur doit être imprimé et remis à votre patient.
  - moins de démarches administratives pour votre patient.
- **En 3 points-clés :**

1. transmission sécurisée de l'avis,
2. traitement plus rapide du dossier,
3. sauvegarde optionnelle de l'arrêt prescrit.

AAT dans Espace pro

Avec la carte Vitale du patient
et votre carte CPS, accédez au service
Avis d'arrêt de travail directement
dans votre compte Espace pro,
dans la **rubrique « Services patient ».**

Pour toute question

- Contactez votre conseiller dédié
- La hotline de l'Assurance Maladie est à votre disposition au **0 811 709 710**, du lundi au vendredi de 8h à 18h (prix d'un appel local depuis un poste fixe).

AAT intégré dans votre logiciel

Bénéficiez d'une intégration totale
du service dans votre logiciel métier,
en consultant la **documentation fournie par votre éditeur** afin de savoir comment
utiliser Avis d'arrêt de travail intégré (AATi).

Pour toute question

Une interrogation en lien avec
Avis d'arrêt de travail intégré :
rapprochez-vous de votre éditeur de logiciel.

L'Assurance Maladie vous accompagne

Juin 2013 - SG/DGM/DSS1/04-2012